

Enjeux relatifs aux changements climatiques : Questions à prendre en considération en vertu des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du secteur public et des énoncés de pratiques recommandées (PR)

Extrait, Compte rendu de la réunion publique du 12 mai 2022 fait par le Groupe de discussion sur la comptabilité dans le secteur public

Ce point est considéré comme se rapportant à l'application des normes existantes du Manuel du secteur public, étant donné que les questions portent sur la prise en compte de l'incidence des changements climatiques dans l'application des normes actuelles.

Les incertitudes concernant les risques et événements liés aux changements climatiques peuvent avoir différents effets sur les états financiers (flux de trésorerie, actifs, passifs, dette nette, réserves, sources de revenus et coût du capital) des entités du secteur public.

En septembre 2019, CPA Canada a publié le document *Enjeux relatifs aux changements climatiques : Questions à prendre en considération en vertu des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du secteur public et des énoncés de pratiques recommandées (PR) actuels*. Le point soumis pour discussion est principalement basé sur cette publication, qui a été produite avec l'appui du programme Adaptation aux changements climatiques de Ressources naturelles Canada.

On a demandé au Groupe de se pencher sur les quatre questions suivantes.

1. Dans quelle mesure une entité du secteur public est-elle responsable, en vertu des PCGR actuels, de fournir des informations dans ses états financiers concernant les changements climatiques et leur incidence sur sa situation financière et ses résultats?
2. Si elle est responsable de fournir de telles informations, comment l'entité devrait-elle les présenter dans les états financiers, particulièrement dans les notes et les tableaux complémentaires? Quelles informations liées aux changements climatiques l'entité devrait-elle idéalement inclure dans son analyse des états financiers¹?
3. Quelles autres questions faudrait-il se poser concernant l'incidence des changements climatiques sur les états financiers préparés selon les PCGR actuels?

¹ Voir l'Énoncé de pratiques recommandées 1 (PR 1) du CCSP. Les énoncés de pratiques recommandées sont des indications ne faisant pas autorité concernant les meilleures pratiques pour la communication d'informations hors du cadre des états financiers pour l'entité qui décide de le faire.

4. Avez-vous des exemples, des connaissances ou de l'expérience en lien avec la présentation d'informations liées aux changements climatiques dans des états financiers?

Discussion du Groupe

Un membre du Groupe fait valoir qu'il existe des actifs et des passifs, peu importe s'il y a ou non une norme spécifique sur un sujet particulier. Les normes générales relatives aux actifs et aux passifs, soit les normes d'application générale, sont abordées plus en détail au Sujet C de cette réunion. Étant donné que l'un des objectifs de l'information financière est de fournir des informations pertinentes et de bonne qualité, les préparateurs devraient présenter l'information liée aux changements climatiques dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle soit communiquée. Le membre du Groupe ajoute que même si les Normes comptables pour le secteur public (NCSP) contiennent plusieurs normes portant expressément sur certaines obligations, les entités du secteur public sont tenues de communiquer les faits importants, y compris ceux liés aux changements climatiques.

Une question est également soulevée quant à la possibilité que les gouvernements aient éventuellement des obligations implicites dans le cadre de leur responsabilité consistant à lutter contre les changements climatiques, en présumant que ces obligations répondent à la définition d'un passif et qu'elles peuvent être évaluées. En fonction des circonstances et du degré d'engagement des gouvernements, les promesses concernant la lutte contre les changements climatiques, la qualité de l'eau potable et d'autres enjeux (p. ex., les engagements énoncés dans la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#)) peuvent créer des obligations qui devraient être évaluées afin de déterminer si elles répondent à la définition d'un passif.

Plusieurs membres du Groupe font valoir que l'absence d'une norme spécifique sur l'information liée aux changements climatiques ne libère pas les entités du secteur public de leur responsabilité de présenter de l'information sur ces passifs éventuels, ou à tout le moins de les communiquer. Certains membres du Groupe indiquent que les cas de dépréciation seront de plus en plus fréquents, car certains actifs seront davantage exposés à des risques liés aux changements climatiques. D'autres membres sont également d'avis que les coûts de dépollution et d'autres passifs éventuels pourraient augmenter dans certains cas, au fil de l'érosion du potentiel de service.

Un autre membre soulève que le secteur public assume une responsabilité considérable en ce qui a trait à la façon dont les questions liées aux changements climatiques sont traitées et communiquées, tandis que le secteur privé tend plutôt à être axé sur les bénéfices. En outre, les gouvernements ont la responsabilité sociale de protéger l'environnement.

Plusieurs membres du Groupe font remarquer que l'analyse des états financiers pourrait servir, de manière générale, à détailler les enjeux et les attentes en matière de changements climatiques. Une analyse des écarts et des coûts potentiels liés aux changements climatiques pourrait par exemple être présentée dans l'analyse des états financiers. Toutes les parties prenantes obtiendraient ainsi des informations utiles sur les coûts potentiels qui pourraient découler des changements climatiques.

Les membres du Groupe proposent des informations qui pourraient être présentées dans l'analyse des états financiers :

- les risques et les probabilités de matérialisation d'événements liés aux changements climatiques, et les coûts projetés;
- l'infrastructure nécessaire pour lutter contre les changements climatiques;
- les risques financiers et les risques pour la santé (qualité de l'eau, santé des écosystèmes, etc.);
- la dépréciation éventuelle d'actifs subissant les effets des changements climatiques ou les obligations liées à ces actifs;
- les rapports sur les initiatives et les objectifs liés au climat pour aider à fournir des informations utiles aux parties prenantes.

Un membre du Groupe souligne le risque que pose le fait d'attendre que des normes portant expressément sur les changements climatiques soient établies avant de présenter de l'information dans les états financiers et d'autres rapports financiers. Selon lui, les comptables ont tendance à mettre l'accent sur les risques financiers, plutôt que sur d'autres risques et responsabilités, comme la protection de l'environnement et la santé des écosystèmes.

Un membre du Groupe donne, ci-dessous, quelques exemples de situations qui justifieraient la présentation d'informations liées aux changements climatiques dans les états financiers. Le membre en question souligne par ailleurs qu'il n'y a pas beaucoup d'exemples, étant donné qu'il existe à ce jour peu de politiques et de règlements en matière de changements climatiques.

- Les effets d'une sécheresse prolongée² : dans de nombreux lacs, le niveau de l'eau continue d'atteindre des creux historiques, ce qui témoigne de la grave sécheresse qui sévit dans plusieurs parties du monde. Selon les membres du Groupe, cette situation a des conséquences significatives sur les réservoirs. En effet, plusieurs barrages génèrent de l'électricité et alimentent les villes et les communautés en eau potable. Selon un membre, un événement de cette envergure pourrait fortement compromettre la capacité de service des barrages et le maintien de l'approvisionnement en eau.
- La réduction du nombre de centrales au charbon ou la fin de la production de charbon³ : un membre du Groupe mentionne que les provinces et les communautés cherchent à éliminer progressivement la production d'électricité au moyen de centrales au charbon. Ces actifs subiraient probablement une dépréciation durable.

Un membre du Groupe évoque le sujet des finances durables, abordé lors de la [réunion du Groupe de discussion sur la comptabilité dans le secteur public de novembre 2019](#). Le gouvernement fédéral a créé le

² Le niveau du lac Mead, un réservoir accolé au barrage Hoover sur le fleuve Colorado, a considérablement diminué alors qu'une grave sécheresse continue de sévir dans l'Ouest américain. Cette situation affecte le potentiel de service du barrage. YETIKYEL, Gia. « Hoover Dam's Lake Mead Hits Lowest Water Level Since 1930s », [Smithsonian Magazine](#), 18 juin 2021.

³ Gouvernement de l'Ontario, « [La fin du charbon](#) », dernière modification le 23 août 2021.

Groupe d'experts sur la finance durable pour examiner comment le secteur financier pourrait lutter contre les changements climatiques en encourageant et en finançant des initiatives qui ont des effets positifs sur l'environnement. Le membre indique que le rapport et les documents présentés lors de la réunion de novembre mentionnaient les nombreuses occasions de faire état des incidences des changements climatiques dans l'information financière.

Un membre du Groupe indique que plusieurs communautés autochtones font face à des urgences en lien avec les changements climatiques. Ces situations ont des incidences financières et environnementales à long terme sur le bien-être des communautés autochtones. Par ailleurs, les gouvernements autochtones ont des responsabilités plus larges que les autres administrations publiques au Canada. En effet, ils offrent des biens et des services dont la responsabilité serait normalement répartie entre les gouvernements municipaux et provinciaux. Par exemple, les gouvernements autochtones peuvent être chargés de gérer, dans leur communauté, le logement, le développement économique, la santé, l'éducation et l'emploi. Les changements climatiques et les événements météorologiques extrêmes qui en découlent peuvent donc avoir des effets dévastateurs sur les communautés autochtones.

Plusieurs membres du Groupe sont ravis de constater que certaines municipalités canadiennes – Montréal, Toronto (en anglais), Vancouver (en anglais), Edmonton (en anglais) et Mississauga (en anglais) – présentent déjà de l'information sur des questions liées au climat et à l'environnement. Selon certains membres, cela représente un premier pas encourageant pour la présentation d'informations qualitatives et quantitatives par les entités du secteur public sur les questions liées au climat ainsi que sur leurs coûts éventuels et les initiatives connexes.

Un autre membre indique que les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels exigent des entités qu'elles fournissent de l'information sur les incidences financières d'événements qui se sont déjà produits. Il donne l'exemple de la canicule et de la sécheresse extrêmes qui ont sévi en Colombie-Britannique durant l'été 2021. Ces événements ont causé d'immenses feux de forêt dont les conséquences, tant financières qu'environnementales, continueront de se faire sentir dans les années à venir.

Un autre membre pense qu'il serait utile d'avoir des indications supplémentaires sur la façon d'effectuer des projections et des évaluations en ce qui concerne les incidences éventuelles des changements climatiques, de manière à bonifier les obligations d'information. Des membres du Groupe font valoir que, bien qu'il n'existe pas d'obligation explicite de présenter de l'information sur les coûts et les projections liés aux changements climatiques dans certains cas, les entités du secteur public sont tout de même tenues de présenter toute information importante à leurs parties prenantes. En plus de ce que les entités sont tenues de communiquer conformément aux PCGR, ces informations supplémentaires permettraient aux parties prenantes de mieux comprendre ce que les entités du secteur public doivent prendre en considération – et prévoir à leur budget – dans le contexte de l'évolution des incidences des changements climatiques.

Un membre du Groupe indique que les informations à fournir selon le chapitre SP 2130, « Incertitude relative à la mesure », pourraient être améliorées. Bien que les obligations d'information de ce chapitre demeurent générales, les préparateurs pourraient préciser la nature et la portée des informations sur l'incertitude relative à

la mesure en fournissant des informations approfondies aux utilisateurs. Les entités du secteur public pourraient ainsi prendre des décisions plus éclairées en matière d'environnement et de lutte contre les changements climatiques. Le membre conclut que l'application de cette norme offre une occasion de fournir des informations plus utiles pour faire ressortir les effets des changements climatiques dans les états financiers.

Un membre du Groupe mentionne que le concept d'importance relative ne devrait pas être axé seulement sur les caractéristiques quantitatives, mais qu'il devrait également tenir compte des informations qualitatives significatives qui sont utiles aux parties prenantes. Selon lui, les propositions du Cadre conceptuel du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), énoncées dans son projet [Fondements conceptuels de la performance financière](#), amélioreraient la description de l'importance relative. Il soutient également que la prise en considération d'autres aspects qualitatifs de l'importance relative pourrait améliorer la qualité des informations fournies dans les états financiers.

Un autre membre du Groupe fait remarquer que les entités du secteur public doivent rester bien au fait des enjeux liés aux changements climatiques. Selon lui, étant donné que ce domaine continue d'évoluer rapidement, il y aura beaucoup d'occasions d'améliorer la façon dont l'information peut être mesurée, projetée et évaluée. Les entités du secteur public devront investir pour disposer de la capacité et de l'expertise nécessaires à la présentation d'informations et à la prise de mesures dans ces domaines.

Un membre du Groupe compare les incidences financières de la pandémie de COVID-19 à celles des changements climatiques. Par exemple, ces situations ont toutes deux un effet sur l'incertitude relative à la mesure, ainsi que sur les sources de produits, les événements postérieurs et le recouvrement des créances. D'autres membres du Groupe conviennent que les préparateurs d'états financiers établis selon les PCGR actuels pourraient avoir la responsabilité de poser des questions liées aux changements climatiques. Il serait donc préférable que certaines informations, comme l'analyse des états financiers, soient présentées dans les rapports complémentaires.

Un autre membre du Groupe mentionne que les parties prenantes voient d'un bon œil les municipalités qui présentent des informations supplémentaires sur les incidences des changements climatiques, les objectifs environnementaux, les actifs naturels et le développement durable. D'après leur expérience, les municipalités ont constaté que leurs parties prenantes aiment obtenir ce type d'information.

La plupart des membres du Groupe conviennent qu'il n'est probablement pas nécessaire de mettre en place un nouvel ensemble de normes portant spécifiquement sur les questions liées aux changements climatiques. L'apport de modifications aux normes existantes et l'élaboration d'indications supplémentaires pourraient être préférables, car il existe déjà plusieurs normes qui permettent d'améliorer la qualité de l'information sur les incidences des changements climatiques. Les indications existantes pourraient être un excellent point de départ pour ces modifications, puisqu'elles s'appuient sur des principes pertinents relativement à la présentation d'informations sur les risques climatiques. Par contre, il serait avantageux d'améliorer les normes et les indications actuelles pour préciser quand et où présenter ces informations.